

Aménagement forestier

Forêt communale de LA BÂTIE-VIEILLE

Département : Hautes-Alpes (05)

2017 - 2036

Surface cadastrale : 23,2931 ha
Surface retenue pour la gestion : 23,71 ha

Altitudes extrêmes : 900 m – 1 130 m

Révision d'aménagement

SRA : Préalpes du Sud

Identifiant aménagement
A030522X

NOTE DE PRESENTATION
AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE LA BATIE-VIEILLE
POUR LA PERIODE 2017 - 2036

Le contexte général de la forêt

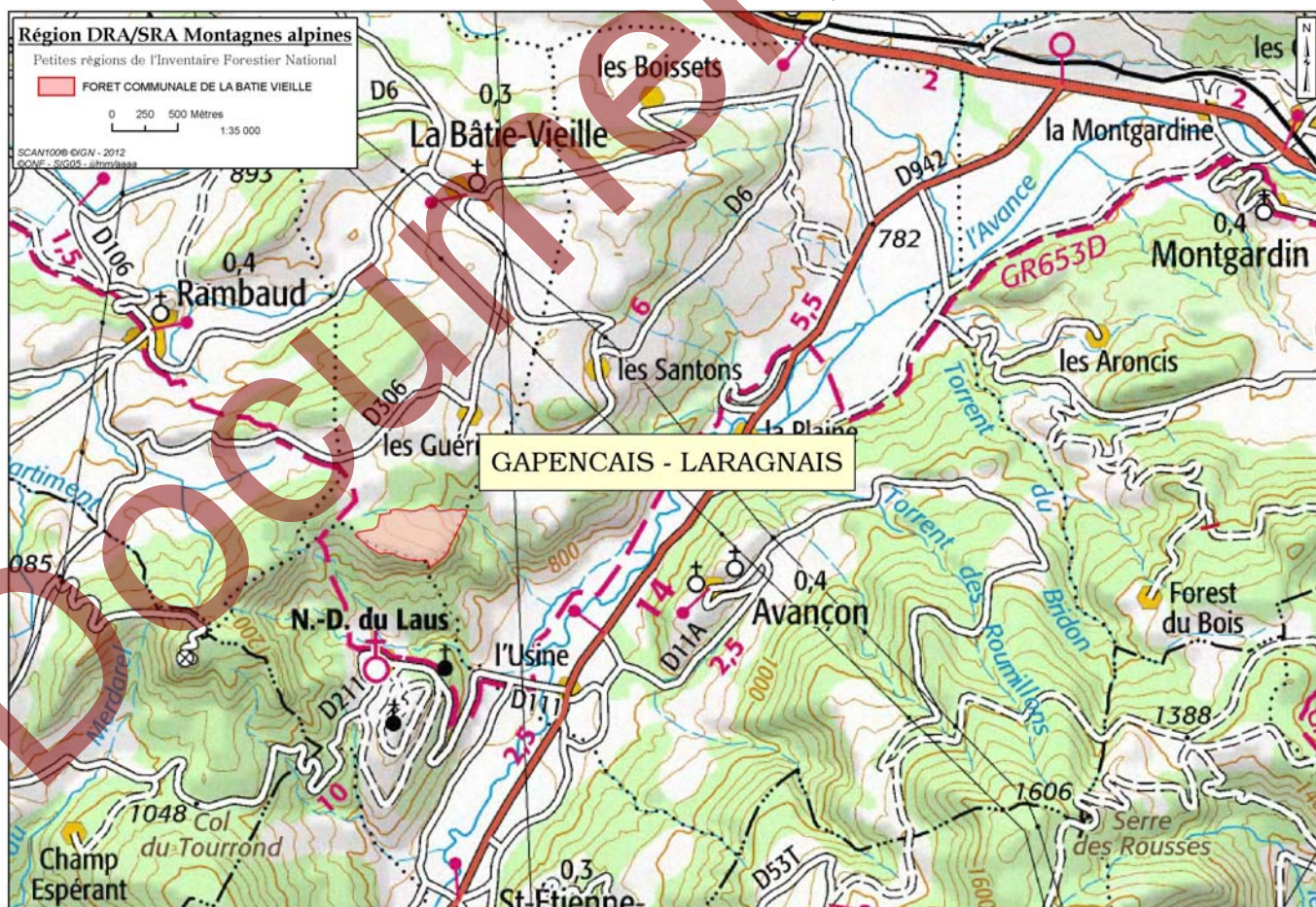
La forêt communale de la Bâtie-Vieille couvre une surface de 23,71 ha groupée en un seul massif, à l'ubac de la montagne de l'Aigle. Les altitudes varient de 900 et 1 130 m. Le climat est de type montagnard méditerranéen. Les substrats sont des marnocalcaires du Lias recouverts de dépôts morainiques. Ce contexte stationnel offre de bonnes potentialités sur environ 9 ha (classe de fertilité 1 du pin noir) et des potentialités moyennes sur 13 ha (classe de fertilité 2).

Les peuplements forestiers couvrent une surface de 22,51 ha dont 13,83 ha constitués par une jeune futaie de pin noir d'Autriche et de pin laricio de Corse, issue des plantations réalisées dans les années 1970 avec l'aide du Fonds Forestier National (prêt en numéraire n° 31.38.1.5.150). Ces peuplements, âgés de 40 à 45 ans, sont en pleine croissance avec une hauteur moyenne qui varie de 13 à 17 m. Les autres peuplements sont des taillis de chêne pubescent (1,32 ha) et futaies irrégulières de tremble et chênes pubescents sur 7,36 ha. Il existe aussi une culture à gibier sur 1,20 ha de la parcelle 2.

La forêt dispose d'un réseau interne composé de 3 pistes forestières se terminant en cul de sac, sans retournement. Ce réseau est suffisant mais peu fonctionnel, notamment sur le plan de la sécurité incendie.

Il n'y a pas de fréquentation touristique, ni de pression cynégétique en forêt communale.

Aucun phénomène naturel n'est répertorié en forêt communale.



Les enjeux principaux de la forêt

Le principal enjeu est un enjeu de production, évalué à un niveau moyen sur une surface de 6,70 ha et fort sur une surface de 13,83 ha compte tenu d'une productivité estimée entre 5 à 8 m³/ha/an.

Le niveau d'enjeu écologique est ordinaire, et les enjeux social ou de protection en forêt communale sont faibles.

Bilan de l'aménagement précédent (1992-2016)

L'aménagement antérieur avait prévu les objectifs suivants :

- production de pin laricio de Corse (45%) de pin noir d'Autriche (45%) et de feuillus divers (10%) sur une surface de 17,90 ha traitée en futaie régulière et à parcourir en amélioration (1^{ère} série),
- intérêt écologique général sur une surface de 4,05 ha.

Application : La première éclaircie est mise en œuvre à la fin de l'aménagement (coupe prévue en 2016, à exploiter début 2017). Cette coupe a pour objet de ramener la densité initiale de 1 100 tiges/ha à environ 600 tiges/ha.

Diagnostics – Principales problématiques – Valorisation de la ressource

Avec l'éclaircie à réaliser en 2017, il n'y aura pas de retard dans la conduite des peuplements issus du FFN. Les modèles de croissance permettent de prévoir la deuxième éclaircie dans 15 à 20 ans (Réf : guide des sylvicultures de montagne). La vidange des bois par la piste d'accès existante pourrait alors être insuffisante pour le transport en grumes.

Les peuplements naturels évoluent dans la diversité des essences et des âges. Le chêne pubescent et, dans une moindre mesure le hêtre, peuvent être valorisables en bois de chauffage mais la ressource est marginale et ne peut pas intéresser exploitants ou affouagistes. Le tremble apporte sa vivacité de renouvellement, voire de propagation (ce qui le rend parfois gênant !). Il n'est pas prisé sur le marché. En le laissant vieillir, on peut espérer un épuisement des souches et une régression qui pourrait être profitable à la colonisation naturelle du pin noir lorsque celui-ci viendra à maturité.

Principaux objectifs de l'aménagement – Actions proposées (période 2017 - 2036) :

L'aménagement propose la reconduction des choix antérieurs pour les peuplements issus de plantation (traitement en futaie régulière – exploitabilité : 80 ans). Une coupe d'éclaircie sélective sera effectuée en fin d'aménagement.

Les peuplements feuillus en sylviculture des parcelles 1, 2 et 3 seront également traités en futaie régulière mais laissés en repos.

L'aménagement prévoit l'amélioration du réseau de desserte interne de la forêt.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 - Situation administrative		
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LA BATIE-VIEILLE	
N° Modification d'aménagement		

Numéro du ou des départements de situation	05 - Hautes-Alpes	
Communes de situation	Bâtie-Vieille (La)	
Région nationale IFN de référence	716- Gapençais	
Schéma régional d'aménagement de référence	Préalpes du Sud	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

1.1.2 - Période d'application	Année début	Année échéance
	2017	2036

1.1.3 - Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Année de début	Année d'échéance
Forêt communale de la Bâtie-Vieille	F166290	23,29 31 ha	16/07/1992	1992	2016

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	23,29 31 ha
Surface retenue pour la gestion	23,71 ha
Surface boisée en début d'aménagement	22,51 ha
Surface en sylviculture de production	20,53 ha

COMMENTAIRES :
L'état cadastral réexaminé dans le cadre de l'élaboration du présent aménagement est donné en annexe 2. L'arrêté préfectoral est en cours d'instruction.
La surface de gestion correspond à l'assiette réelle de la forêt établie par calage du plan cadastral sur fond IGN et par levés des
La surface en sylviculture est la surface sur laquelle s'établiront les calculs des possibilités pour la forêt. La différence entre surface de gestion et surface en sylviculture est une surface « hors sylviculture » où la forêt est laissée à son évolution naturelle. Elle correspond, dans le cas présent de la forêt communale, aux zones de faible fertilité et difficilement accessibles de la partie basse de la parcelle 3.

1.2 La forêt dans son territoire

1.2.1 - Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	Enjeu sans objet	Enjeu faible ou ordinaire ou local	Enjeu moyen ou reconnu	Enjeu fort	Total
Production ligneuse	3 ha	7 ha	14 ha		24 ha
Biodiversité		24 ha			24 ha
Paysage, accueil, eau potable		24 ha			24 ha
Protection contre les risques naturels		24 ha			24 ha

COMMENTAIRES : Les enjeux écologiques, sociaux ou de protection sont d'un niveau ordinaire en forêt communale. L'enjeu de production émane de peuplements de pins noirs d'Autriche et laricio de Corse introduits dans les années 1970 avec prêt de Fonds Forestier National (prêt n° 31,98,1,05,150). Cet enjeu est évalué à un niveau moyen à fort compte tenu d'une productivité estimée entre 5 à 8 m³/ha/an.

1.2.2 - Cadre réglementaire	Surface concernée	Références ou nom
Forêt de protection (foncière)		
Cœur de parc national		
Réserves naturelles nationales ou régionales		
Réserve biologique intégrale (RBI)		
Réserve biologique dirigée (RBD)		
Arrêté de protection de biotope		
Site inscrit		
Site classé		
Monuments historiques inscrits		
Monuments historiques classés		
Périmètres rapprochés et immédiats de captages		
Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...		

1.2.3 - Eléments du territoire orientant les décisions	Surface concernée	Références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional		
Charte Forestière de Territoire		
Natura 2000 habitats (ZSC)		
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		
ZNIEFF de type I		
ZNIEFF de type II		
Plan de prévention des risques naturels prévisibles		
Plan de prévention risques incendie		Plan départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie (PDPCFI 05 validé par l'arrêté préfectoral 2006-255-5 du 12/09/2006).
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme		
Plan de massif DFCI	24 ha	Plan de massif DFCI "Avance" établi pour la période 2013-2022
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : Le plan départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie classe la commune de la Bâtie Vieille en commune à risques d'incendies. La commune est assujettie aux Obligations Légales de Débroussaillage sur les routes et pistes forestières ouvertes à la circulation publique. Le classement en zone à risque permet à la commune de bénéficier de financements DFCI au taux maximum de 80%. Le Plan de Massif DFCI définit de manière cohérente et concertée l'équipement de chaque massif. Il propose des objectifs et des actions à mener pour maîtriser le risque d'incendie et assurer la sécurité des secours. Pour la forêt communale, aucun projet n'a été retenu.		

1.2.4 - Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	Surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

Il n'existe pas menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée). On ne relève aucun incendie en forêt communale.

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Sans objet

Les plans de chasse sur le territoire communal pour les 4 dernières années sont les suivants :

	Années							
	2013		2014		2015		2016	
Animaux	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé
Chevreuil	4	4	4	4	4	4	6	6

1.2.5 - Eléments imposant des mesures particulières	Surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

Le réseau d'accès public communal n'a pas de contact avec la forêt. Le réseau interne se compose de 3 pistes en cul de sac, sans retournement. Ce réseau est suffisant mais peu fonctionnel.

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Il n'y a pas d'impact sur la mobilisation des bois tant que les produits sont exploités en petits débits. Le réseau n'est pas optimal pour la DFCI.

1.2.6 - Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	Surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Sans objet

1.3.1 - Altitudes extrêmes	Minimum	Maximum
	900 m	1 136 m

1.3.2 - Unités stationnelles			
Code	Libellé	Surface	% surface décrite
ASME2	Supraméditerranéen d'adret sur sol moyennement profond	2,21 ha	9%
ASME2	Supraméditerranéen d'adret sur sol superficiel	0,56 ha	2%
USME2	Supraméditerranéen d'ubac sur sol moyennement profond	2,21 ha	9%
USME1	Supraméditerranéen d'ubac sur sol superficiel	1,30 ha	5%
UMIN3	Montagnard inférieur d'ubac sur sol profond	9,12 ha	38%
UMIN2	Montagnard inférieur d'ubac sur sol moyennement profond	8,31 ha	35%
TOTAL		23,71 ha	

La forêt se situe dans le domaine de transition entre supraméditerranéen et montagnard inférieur. La chênaie pubescente à pin sylvestre semble constituer la formation climacique dominante mais le hêtre parvient à prendre le relais dans les stations plus fraîches du montagnard où il constitue la formation potentielle. Les potentialités sont bonnes en montagnard d'ubac à sol profond (classe de fertilité 1 du pin noir). Elles sont moyennes et localement faibles sur le surplus de la forêt.

1.3.3 - Essences présentes dans la forêt	
Libellé	% de la surface boisée
Pin laricio de Corse	26%
Pin noir d'Autriche	45%
Pin sylvestre	2%
Chêne pubescent	13%
Autre Feuillus	12%
Hêtre	2%
TOTAL	100%

Le pin noir d'Autriche et le pin laricio de Corse sont issus de plantation, introduits dans les années 1970-1975. Les autres essences sont d'origine naturelle. Les autres feuillus sont constitués par le tremble, l'érable à feuille d'Obier, l'érable sycomore, le merisier.

1.3.4 - Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% Surface décrite
P.O-P	Jeune futaie de pin noir âgée de 40 à 45 ans, à petits bois	8,78 ha	37%
P.L-P	Jeune futaie de pin laricio de corse âgée de 40 à 45 ans, à petits bois	5,05 ha	21%
AFM-lpm/CHY	Peuplement irrégulier de tremble et de chêne pubescent à petits bois et bois moyens	0,89 ha	4%
AFM-P/CHY	Peuplement mélangé de tremble et de chêne pubescent à petits bois	6,47 ha	27%
CHY-T2	Taillis de chêne pubescent (diamètre 15-20 cm)	1,32 ha	6%
VB	Vide boisable (culture à gibier)	1,20 ha	5%
TOTAL		23,71 ha	

COMMENTAIRES :

Les peuplements de pin noir et de pin laricio présentent des hauteurs comprises entre 13 et 17 m et une densité moyenne de 1 000 tiges/ha avant la coupe d'éclaircie à réaliser début 2017 (coupe prise en compte dans l'aménagement antérieur car commercialisée en 2016). La densité après coupe devrait se situer entre 500 et 600 tiges/ha.

Les peuplements de tremble et de chêne à petits bois sont âgés de 50 à 80 ans. Ils sont issus de coupes de taillis dont les plus anciennes remontent à 1948. Ils évoluent vers la futaie sur souche, par vieillissement.

Les peuplements irréguliers de tremble et de chêne à petits bois et bois moyens sont âgés de 50 à 80 ans en moyenne, avec quelques vieux hêtre de 150 ans et des îlots de pin sylvestre dépérissants. Le renouvellement reste insuffisant mais on peut craindre une réactivation du tremble en cas d'ouverture de peuplement. Il est donc préférable de laisser ce peuplement sans intervention de façon à épuiser les souches de tremble et compter ultérieurement soit sur la colonisation par le pin noir ou laricio, voire au retour du hêtre dans les meilleures stations.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements sylvicoles	Surface préconisée	Aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	20,53 ha	17,10 ha
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	3,18 ha	4,85 ha
TOTAL	23,71 ha	21,95 ha

COMMENTAIRES :

Les traitements ne changent pas. Le traitement en futaie régulière est maintenu pour les parcelles 1 et 2 compte tenu de l'origine artificielle des peuplements. Pour la parcelle 3, une partie des peuplements feuillus classée jusque là hors sylviculture est susceptible d'exploitation normale et justifie d'être rattachée temporairement au traitement futaie régulière. A long terme, ce type de traitement pourrait évoluer vers la futaie par parquets mieux adaptée à la différence des stations et à la dynamique des essences.

2.2.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture de product.	%	Age retenu (suivi surfacique)	Diamètre retenu
Pins noirs divers	Stations de potentialités moyennes	11,41 ha	55,6%	80	40
Pins noirs divers	Stations de bonnes potentialités (cl fert. 1)	9,12 ha	44,4%	80	45
TOTAL		20,53 ha			

COMMENTAIRES :

Le pin noir d'Autriche et le pin laricio de Corse sont les essences principales objectif. Les essences d'accompagnement sont le chêne pubescent et, plus localement, le hêtre. Les essences objectif sont en place dans les parcelles 1 et 2. Dans la parcelle 3, le tremble ne constitue qu'une essence transitoire. A terme, on pourra compter sur la colonisation naturelle du pin noir (et sur l'épuisement des souches de tremble!).

L'âge d'exploitabilité est fixé à 80 ans. C'est un âge relativement bas, mais qui permet d'obtenir les diamètres d'exploitabilité désirés compte-tenu des potentialités dominantes des stations : il reste conformes aux critères objectif fixés par le Schéma Régional d'Aménagement.

2.3 Effort de régénération

2.3.1 - Aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

COMMENTAIRES :

Aucun effort de régénération n'avait été retenu et n'a été réalisé compte tenu de l'âge des peuplements

2.3.2 - Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	20,53 ha
Surface d'équilibre (Se)	5,13 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0,00 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00 ha
Surface à ouvrir (So)	0,00 ha
Surface à terminer (St)	0,00 ha
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)	0,00 ha
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,00 ha
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	0,00 ha
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	
Cible densité de perches à l'équilibre	
Etat général de maturité des peuplements	
Indicateurs de renouvellement	Valeur observée
Surface terrière	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	

COMMENTAIRES :

Il n'est pas prévu d'effort de régénération compte tenu de l'âge des peuplements. La zone de culture à gibier de la parcelle 2 ne sera pas reboisée (sauf en cas d'abandon). Elle reste classée en sylviculture mais avec un repos temporaire en terme d'intervention.

2.4 Classement des unités de gestion

Le classement des unités de gestion est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Périodicité coupe	Observations
Code	Libellé								
Ame	Amélioration	1	a	8,69	8,69			18	En coupe sur 6,41 ha (pins), et en repos sur 2,28 ha (feuillus)
Ame	Amélioration	2	a	10,95	10,95			18	En coupe sur 7,49 ha (pins) et en repos sur 3,53 ha (feuillus et vide)
Ame	Amélioration	3	a	0,89	0,89				En repos
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	3	n	3,18					
Totaux				23,71	20,53	0,00	0,00		

COMMENTAIRES :

La périodicité des coupes sera de 18 ans, ce qui constitue un compromis entre une périodicité de 15 ans préconisée dans les stations de bonnes fertilité (classe1) et une périodicité de 20 ans préconisée dans les stations de moindre fertilité (classe 2). Pour les parcelles classées en amélioration, l'intervention en coupe ne portera que sur une surface de 13,83 ha correspondant aux peuplements résineux de type P.O et P.L. Les peuplements feuillus imbriqués dans les parcelles 1 et 2 ainsi que ceux de la parcelle 3 seront laissés en repos. Il en est de même pour le vide de la parcelle 2.

2.5 Programme d'actions : coupes

2.5.1 - Programme d'assiette des coupes

Le tableau ci-dessous détaille le programme d'assiette des coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de peuplement	Code coupe	Volume présumé	VPR /Ha	Conditionnel
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG								
2034	1	1a		AME	8,69 ha	6,41 ha	PNM	AMEL	408	64	N
2034	2	2a		AME	10,95 ha	7,42 ha	PNM	AMEL	574	77	N
Total					13,83 ha				982	71	

2.5.2 - Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

Motif	Localisation	Prescriptions

2.5.3 - Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter

G total à récolter durant aménagement	133 m ²
Volume total à récolter durant aménagement	982 m ³

COMMENTAIRES :

On pratiquera une éclaircie sélective qui visera à ramener la densité à 420 tiges /ha environ. Le taux de prélèvement moyen serait de 27%.
Cette éclaircie est mécanisable.

2.5 Programme d'actions : travaux

Le détail des travaux à réaliser au cours de l'aménagement est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

2.5.3 - Travaux sylvicoles

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Total					0 €	
soit annuellement					0 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

Il n'est pas prévu de travaux sylvicoles durant l'aménagement. Toutefois, si la zone de culture de la parcelle 2 était abandonnée, il serait intéressant d'envisager le reboisement afin d'éviter l'embroussaillage et la venue du tremble.

2.5.4 - Travaux d'infrastructure

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{te}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien courant de la desserte	Forêt		Opération obligatoire	6 000 €	E
Mise aux normes DFCI des linéaires et renforcement du chemin d'accès à la forêt			Opération conditionnelle	10 000 €	I
Total				16 000 €	
soit annuellement				800 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

Les dépenses d'entretien courant de la desserte sont établies sur la base d'un passage d'engin tous les 5 ans pour la remise en état de la plateforme (4 passages à 1 500 € durant l'aménagement).

La mise aux normes DFCI permettra d'améliorer la sécurité en cas d'incendie et facilitera la vidange des produits. L'opération consistera à renforcer la plateforme d'accès (ou à créer un nouvel accès par le haut de la forêt) et à aménager des retournements en extrémité de pistes. La dépense est évaluée à 10 000 € prévus à titre conditionnel (schéma de desserte, financements).

2.5.5 - Travaux non sylvicoles

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Mise en place des limites	Forêt			5 000 €	
Total				5 000 €	
soit annuellement				250 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

La dépense prévue a pour objet de matérialiser les limites de la forêt et d'éviter les risques d'empiètement.

2.6 Engagement environnemental

2.6.1 - Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0,00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0,00 ha
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	0,00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	3,18 ha

COMMENTAIRES :

13 % de la surface boisée sont classés hors sylviculture. Il n'est donc pas prévu d'ilots de vieillissement ou de sénescence.

2.6.2 - Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu (oui / non)
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	N
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	N
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	N
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	N
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	

COMMENTAIRES :

2.6.3 - Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

COMMENTAIRES :

3.5 - Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (forêts domaniales)	
Délibération de la collectivité propriétaire	24/02/17

COMMENTAIRES :

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction :

Jean-François LAGNEUX, Chef de projet aménagement

Etude de terrain et inventaires :

Pierre VUILLERMOZ, Agent patrimonial à Gap

Cartographie :

Willy PINET, Lucien FAFAILLE, Opérateurs SIG

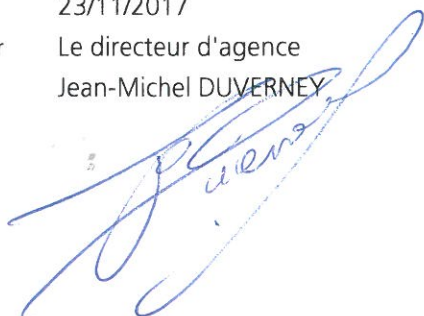
Rédigé le 19/12/2016
par Le chef du projet d'aménagement
Signé : Jean-François LAGNEUX



Vérifié le 22/12/2016
par Le resp. aménagement de l'Agence
Signé : Guy CALES



Proposé le 23/11/2017
par Le directeur d'agence
Signé : Jean-Michel DUVERNEY



ANNEXES

- 1 - CARTE DE LOCALISATION DES ENJEUX : Fonction de production
- 2 - ETAT DES PARCELLES CADASTRALES RELEVANT DU REGIME FORESTIER
- 3 - ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE DE GESTION ET DES UNITES DE GESTION
- 4 - CARTE DES GROUPES DE STATIONS
- 5 - CARTE DES TYPES DE PEUPELEMENTS
- 6 - TABLEAU DE REPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS PAR UNITE DE GESTION
- 7 - CARTE DE L'AMENAGEMENT ANTERIEUR
- 8 - CARTE DE L'ETAT DES LIMITES
- 9 - CARTE D'AMENAGEMENT
- 10 - PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DETAILLE PAR UNITES DE PEUPELEMENT
- 11 - CARTE DES EQUIPEMENTS
- 12 - INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS
- 13 - CARTE DES INTERVENTIONS

FORET COMMUNALE DE LA BATIE VIEILLE

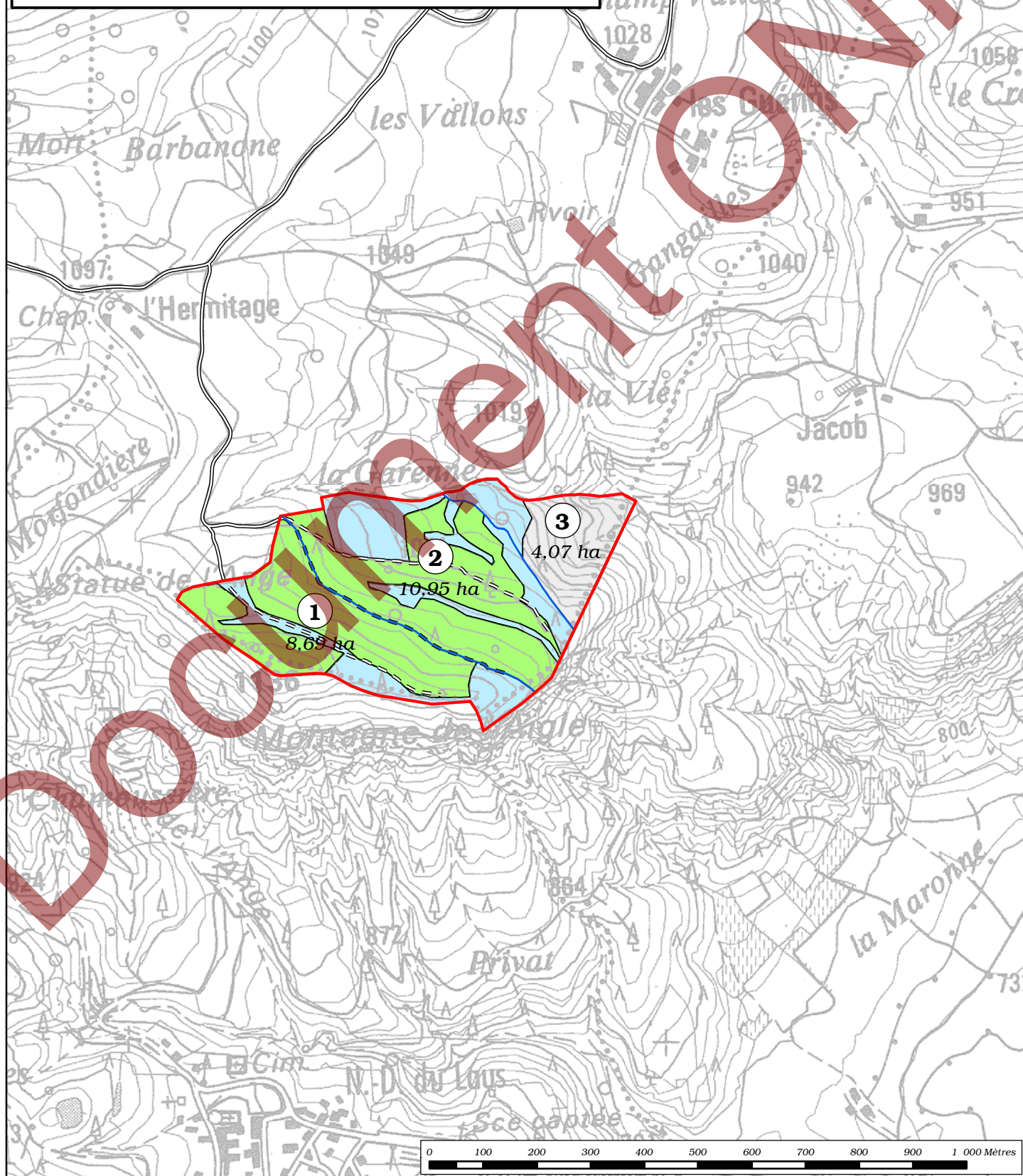
FONCTIONS PRINCIPALES : Production - Ecologique

	Niveau d'enjeu			
	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Fonction de production				

Annexe 1.1

Echelle : 1/10 000

12/2016



**ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

Annexe 2 - Page 1/1

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
AL	64	Chamoussière	21,7930	21,7930	
AL	65	Chamoussière	0,0466	0,0466	
AL	95	Chamoussière	0,0787	0,0787	
AL	96	Chamoussière	0,1368	0,1368	
AL	97	Chamoussière	0,1622	0,1622	
AL	98	Chamoussière	0,0232	0,0232	
AL	99	Chamoussière	1,0526	1,0526	
Total			23,2931	23,2931	

Document ONE

**ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE
DE GESTION**

Annexe 3 - Page 1/1

Parcelle	Surface totale	Unités de gestion	Surface unités de gestion	Classement	Surface boisée	Surface en sylviculture
1	8,69	1.a	8,69	AME	8,69	8,69
2	10,95	2.a	10,95	AME	9,75	10,95
3	4,07	3.a	0,89	AME	0,89	0,89
		3.n	3,18	HSN	3,18	
Total	23,71		23,71		22,51	20,53

FORET COMMUNALE DE LA BATIE VIEILLE

GROUPES DE STATIONS

Exposition - Faciès

Milieux boisés ou "boisables"

Etage bioclimatique

Montagnard inférieur

Supraméditerranéen

Ubac

Adret

Ubac

Adret

Profondeur de sol

Nulle
(0)

Faible
(1)

Moyen
(2)

Forte
(3)

Nulle
(0)

Faible
(1)

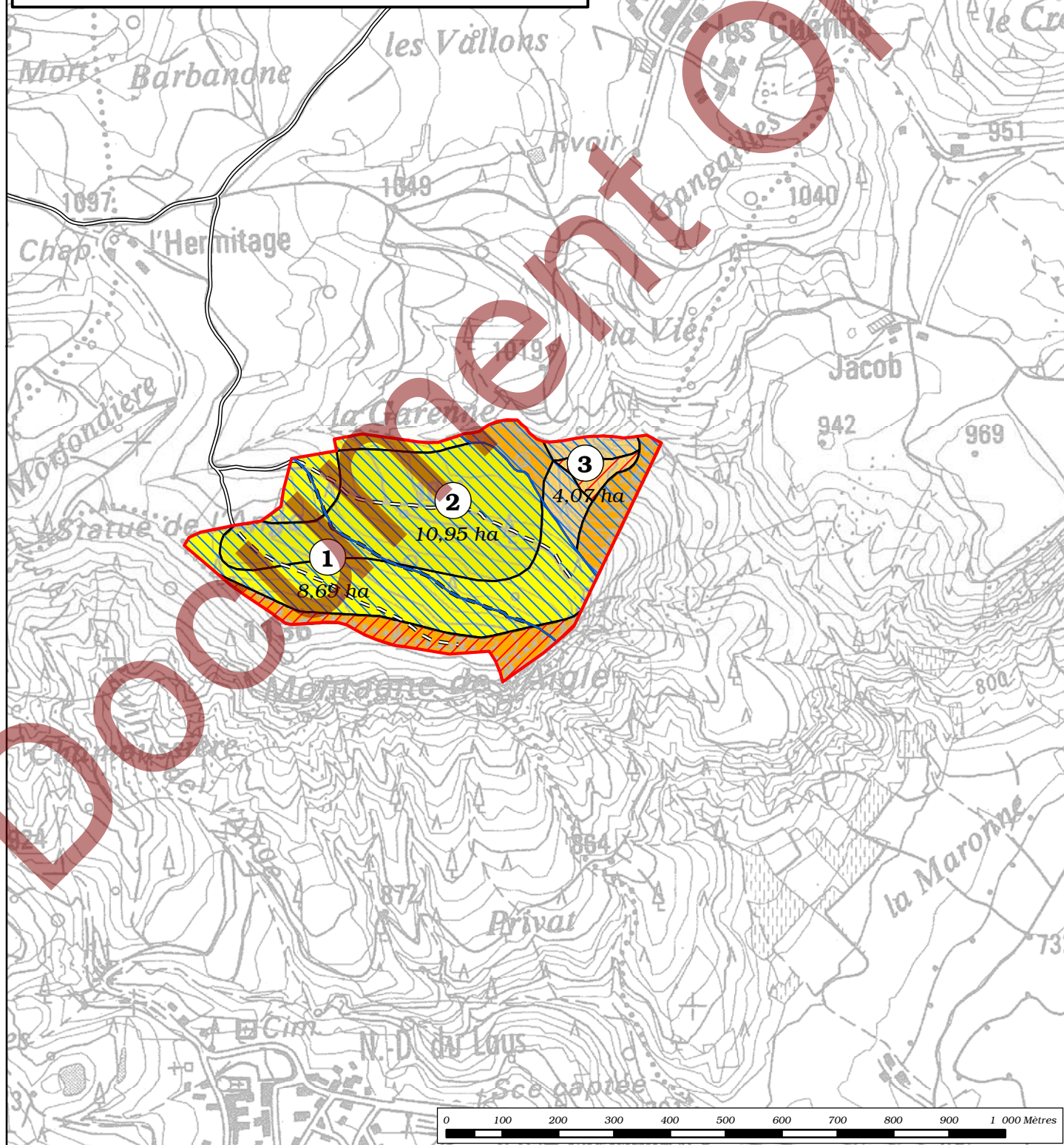
Moyen
(2)

Forte
(3)

Annexe 4

Echelle : 1/10 000

12/2016



Composition en essences

Pin laricio

Pin noir d'Autriche

Chêne pubescent

Autres feuillus

Type de structure (zones boisées) - Calibre

P : Petits bois prépondérants

Ipm : Irrégulier à petits bois et bois moyens

T2 : Taillis de diamètre 15-20 cm

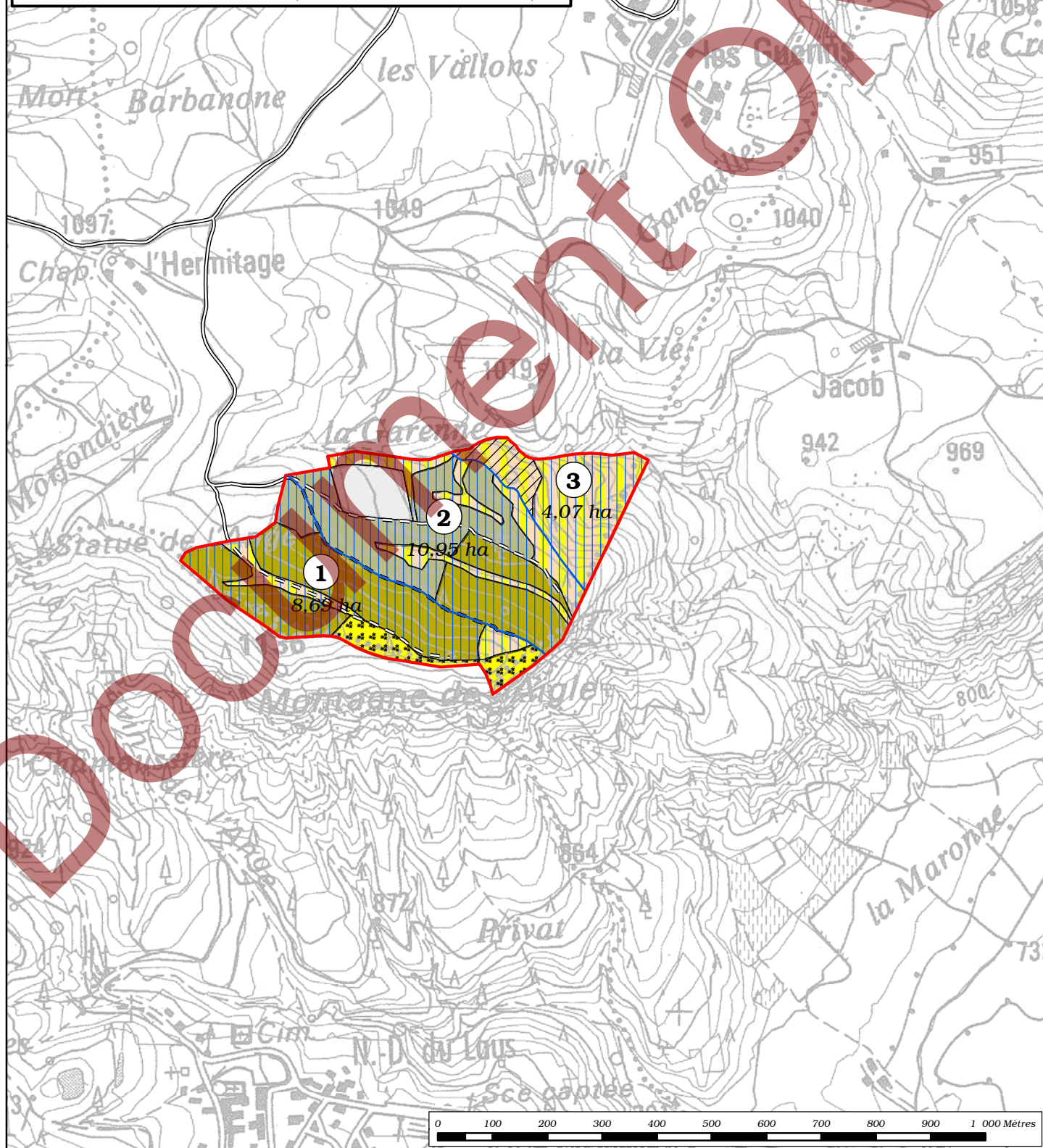
Milieux non boisés

AVB : Vides "boisables"

Annexe 5

Echelle : 1/10 000

12/2016



Parcelle	Code UG	A.F/CHY		CHY	P.L	P.O	Total Boisé	AVB V V	Surface Totale
		R	I2	T	R	R			
		P	lpm	T2	P	P			
1	1.a	0,96		1,32	0,51	5,90	8,69		8,69
2	2.a	2,33			4,54	2,88	9,75	1,20	10,95
3	3.a		0,89				0,89		0,89
	3.n	3,18					3,18		3,18

Total	6,47	0,89	1,32	5,05	8,78	22,51	1,20	23,71
% Surf. Totale	27%	4%	6%	21%	37%	95%	5%	100%
% Surf. Boisée	29%	4%	6%	22%	39%	100%		

**FORET COMMUNALE
DE
LA BATIE VIEILLE**

AMENAGEMENT ANTERIEUR ET MODIFICATIONS DE CONSISTANCE

Aménagement antérieur

 Première série de Futaie (groupe unique d'amélioration)

 Deuxième série hors cadre

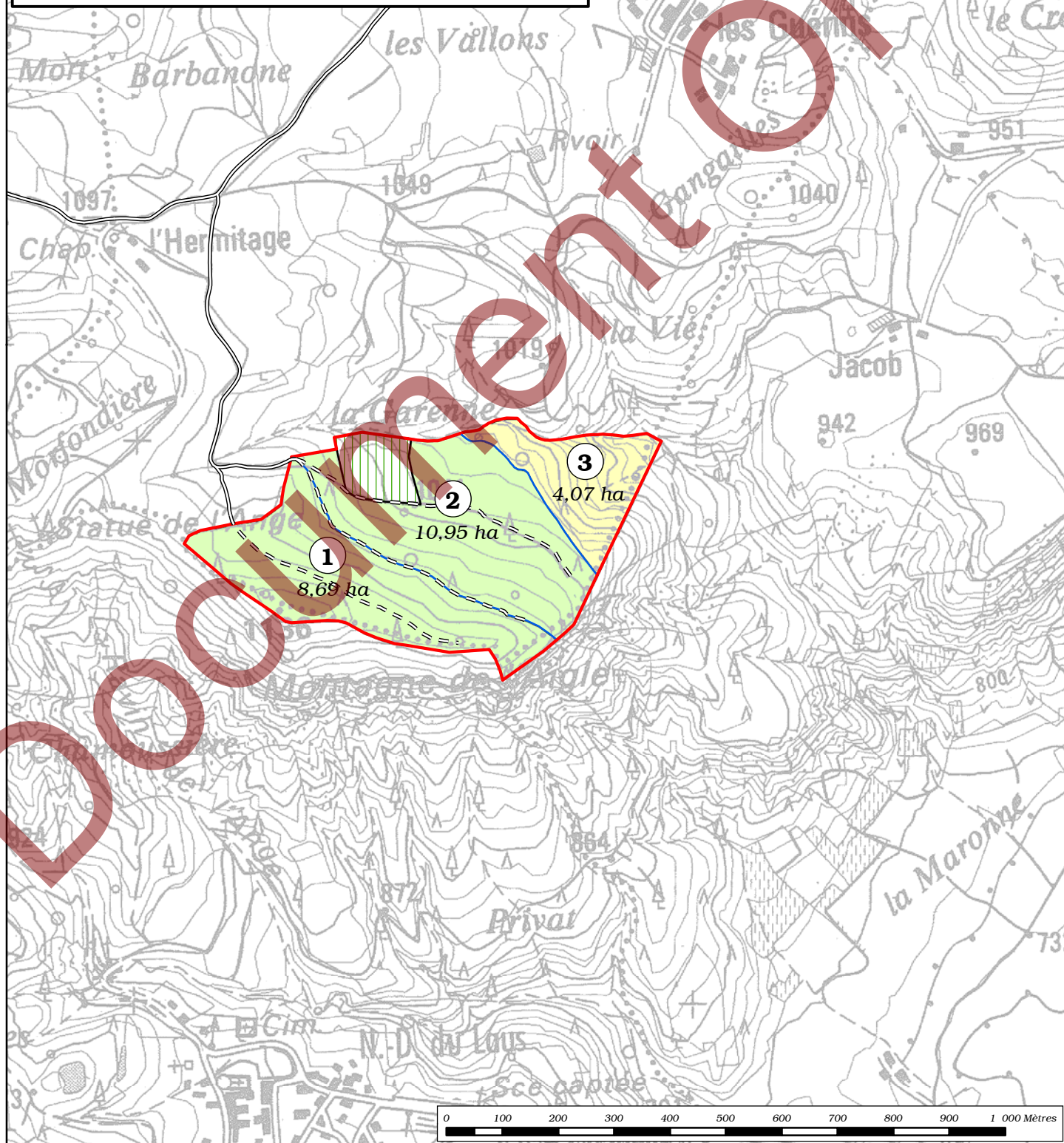
 Terrains nouvellement intégrés à la forêt relevant du Régime Forestier

 Limite de la forêt relevant du Régime Forestier

Annexe 7

Echelle : 1/10 000

12/2016



FORET COMMUNALE
DE
LA BATIE VIEILLE

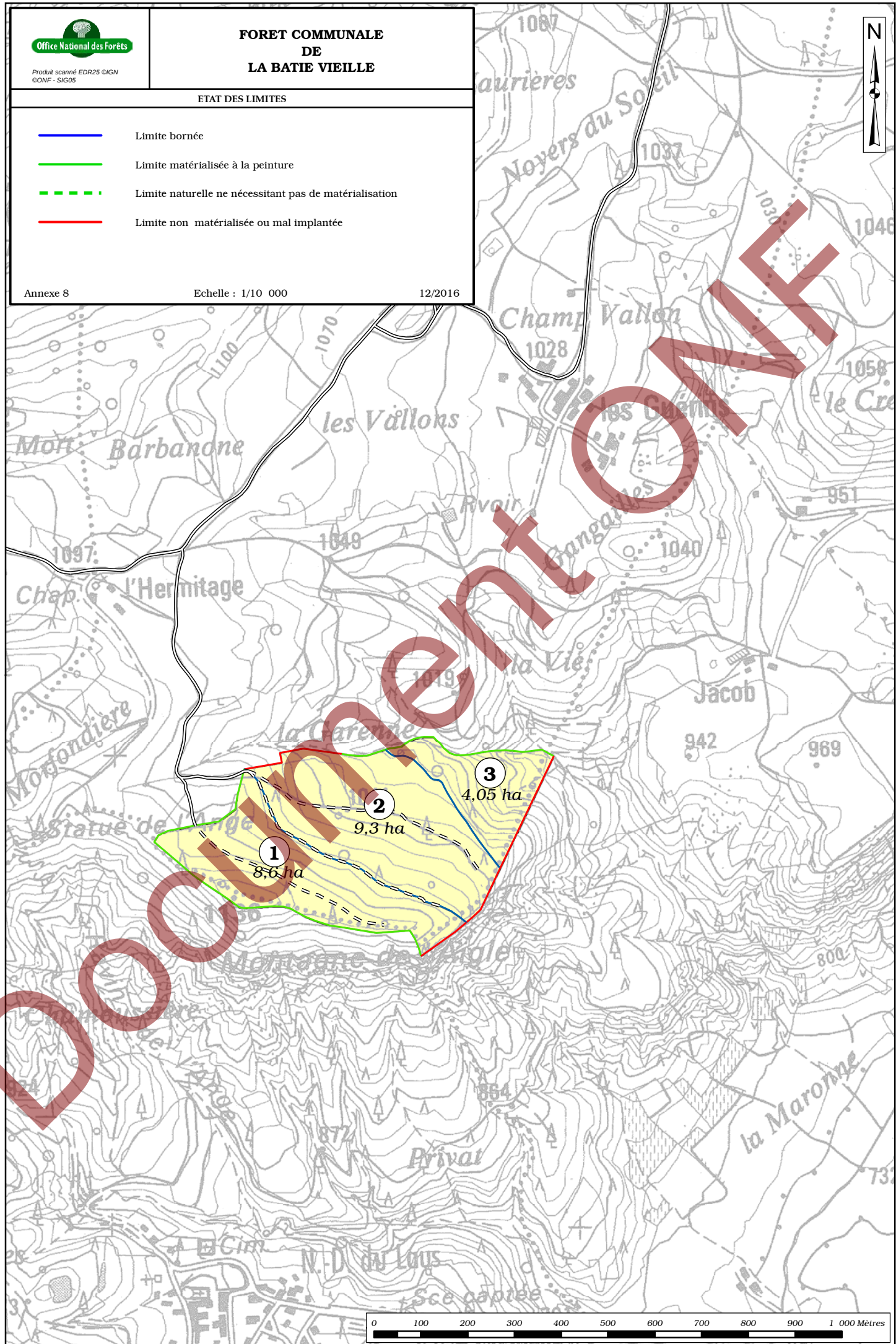
ETAT DES LIMITES

- Limite bornée
- Limite matérialisée à la peinture
- - - Limite naturelle ne nécessitant pas de matérialisation
- Limite non matérialisée ou mal implantée

Annexe 8

Echelle : 1/10 000

12/2016



**FORET COMMUNALE
DE
LA BATIE VIEILLE**

AMENAGEMENT

Unités de gestion en sylviculture

a	Amélioration
----------	--------------



Dont zones non parcourues en coupe

Unités de gestion hors sylviculture

n	Evolution naturelle
----------	---------------------

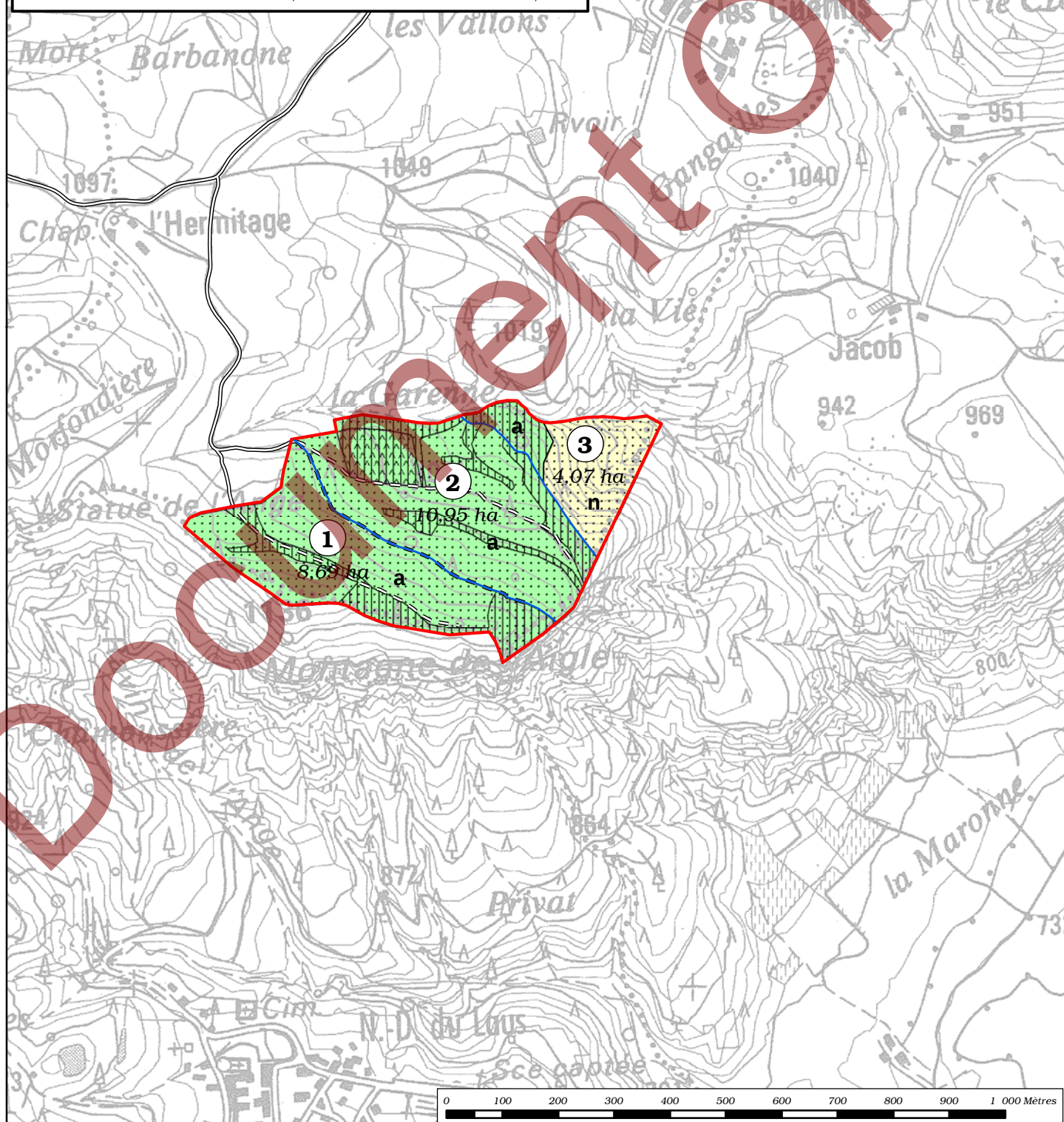
Types de zones hors sylviculture

 Boisé Non boisé

Annexe 9

Echelle : 1/10 000

12/2016



Année	Parcelle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Peuple- ment	Code Nature Technique	N° Unité	Surface unité	Taux de prélèvement (%)	Total à parcourir	Volume présumé/H a	Volume présumé
2032	1	1.a	8,69	Coupe d'éclaircie mécanisée. Densité objectif (420 tiges/ha)	P.L-P	AMEL	1	0,51	27	0,51	76	39
					P.O-P	AMEL	2	3,86	27	3,86	68	261
							6	2,04	24	2,04	53	108
	2	2.a	10,95	Coupe d'éclaircie mécanisée. Densité objectif (420 tiges/ha)	P.L-P	AMEL	1	4,54	29	4,54	87	395
					P.O-P	AMEL	2	2,88	27	2,88	62	179
					Total							

FORET COMMUNALE DE LA BATIE VIEILLE

EQUIPEMENTS

Equipements de desserte

- Route revêtue
- Route empierrée
- Route en terrain naturel
- Piste en terrain naturel
- Traine principale

Réseau privé



Réseau public



Autres équipements



Sentier

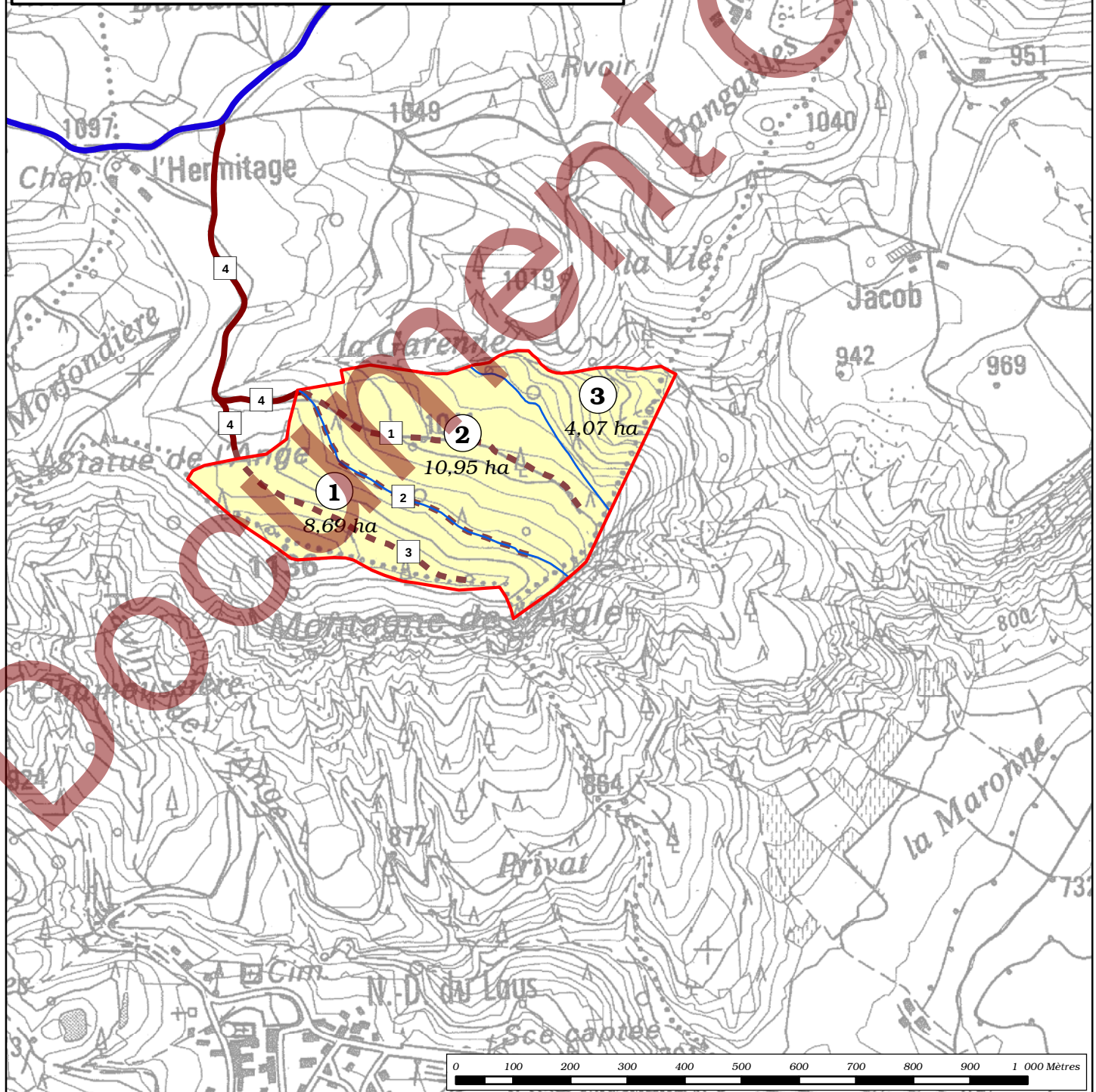
5

Numéro d'équipement à l'inventaire

Annexe 11

Echelle : 1/10 000

12/2016



N° d'ouvrage sur le plan	Nom	Domaine	N° Inventaire DFCI	Code_UG
1	Piste forestière de la Garenne (basse)	Desserte	E134	PF_GARENNBAS
2	Piste forestière de la Garenne (médiane)	Desserte	-	PF_GARENNEMED
3	Piste forestière de la Garenne (haute)	Desserte	E134	PF_GARENNEHAUT
4	Route de la Garenne	Desserte	-	RF_GARENNE

FORET COMMUNALE
DE
LA BATIE VIEILLE

INTERVENTIONS

Plages en sylviculture



Amélioration



Repos temporaire

Plages hors sylviculture



Boisé en évolution naturelle

Annexe 13

Echelle : 1/10 000

12/2016

